

## Informations générales

■ Bâti existant    ■ Végétation existante

## Légende OAP

⋯ Périmètre OAP  
- Future zone d'habitation  
- La zone d'habitation sera une zone à 20 km/h (appelée également "espace de rencontre"). Piétons et véhicules pourront se partager la chaussée.

▭ Zone d'habitation mixte comprenant des logements individuels et individuels groupés respectant la forme urbaine et le caractère architectural des maisons groupées existantes à l'entrée du bourg afin de maintenir une unité et de tendre vers une harmonie des constructions et des espaces extérieurs.

⋯ Entrée de Bourg à mettre en valeur

● Arbre solitaire ou en groupe existant à préserver (si l'état sanitaire le permet).  
- Participe à la qualité du lieu et la TVB.

▲ Cône de vue à préserver.

★ Patrimoine à préserver.

■ Espace commun / espace vert ... à créer, participant à la vie sociale du lotissement (positionnement indicatif)  
- Participe à la qualité du lieu et la TVB.  
- Zone tampon avec l'espace agricole.

■ Parking commun en revêtement semi-perméable (positionnement indicatif)  
- Permet d'accueillir des véhicules visiteurs.  
- Evite de créer une raquette de retournement peu qualitative.

➔ Réseau Eaux Usées existant.

⋯ Zone agricole à préserver

⋯ Cheminement piéton, semi-perméable avec un albédo élevé, à créer.

↔ Voie à double sens à créer, avec un albédo élevé.

⊙ Carrefour à faire évoluer.  
- Sécurisation des nouvelles zones d'habitation en entrée de bourg.

↔ Ligne de faïtage à respecter.

⋯ Aménagement en cours.  
- Lotissement en cours de réalisation.

AMENAGEMENT EN COURS

